

II. - Critères de regroupement des contrats litigieux

Les mandataires se voyaient confier des missions contractuelles extrêmement larges et imprécises, construites sur des énoncés communs. Il s'agissait systématiquement de "conduire toute réflexion et effectuer toute étude" sur des sujets vastes et variés, comme "les problèmes internationaux" (J. Maroselli), "des problèmes d'ordre médical en Asie du Sud-Est" (L. Raillard), "les questions européennes" (Y. Verwaerde), "les législations médicales européennes" (R. Christin), "la mise en place de la banque de données sur l'Europe sociale et sur les systèmes sociaux de l'Europe de l'Est" (J.-J. de Peretti), "les questions en relation avec affaires culturelles" (S. Bonin)...